

CONVENTION DE FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

En application du livre III du code du travail et des articles L.6311-1 et suivants de ce livre

Convention de Formation Professionnelle Continue entre les soussignés :

Fives Nordon - 78, Avenue du Xxème Corps - BP 90404 - 54001 Nancy Cedex

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 41540214554 auprès du préfet de la Région Grand Est. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat. Numéro de SIREN de l'organisme de formation : 433948031.

ET LIP EPINAL ITN – 1 – 3 – 5 rue du Général de Gaulle – 88000 EPINAL (ci-après « le Client »)

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet de la convention

Fives Nordon met en place l'action de formation désignée ci-après :

Intitulé de la formation	Sûreté Nucléaire et Management de la Qualité
Nature	Action de formation
Objectifs de formation	Comprendre le fonctionnement d'un REP, distinguer les principes fondamentaux de la sûreté nucléaire en CNPE et les exigences afférentes, mettre en œuvre les règles de base de la culture de sûreté lors des interventions sur les EIPS, définir le niveau de responsabilité et d'engagement de chacun vis-à-vis de la sûreté nucléaire et de la protection des intérêts
Contenu de formation	Fonctionnement d'un réacteur à eau pressurisée Cadre réglementaire et exigences applicables Gestion des écarts Culture de sûreté Système de Management de la Qualité
Modalité de suivi et moyens pédagogiques	Formation en présentiel, support de formation
Modalités d'évaluation de l'acquisition des compétences	QCM de fin de formation
Sanction de la formation	Attestation de fin de formation
Date(s)	04/06/2026
Durée	7h00
Lieu	Fives Nordon – 78 avenue du XXème corps – 54000 NANCY

Fives Nordon

Siège social : 78 avenue du XX^{ème} Corps - 54000 Nancy - FRANCE

Tél. : +33 (0)3 83 39 54 00 - Email : fivesnordon@fivesgroup.com

S.A.S. au capital de 1 000 000 € - 433 948 031 R.C.S. Nancy - Siret 433 948 031 00011 - APE 3320A - N° TVA FR 24 433 948 031

Adresse postale : 78 avenue du XX^{ème} Corps - CS 90404 - 54001 Nancy Cedex - FRANCE

www.fivesgroup.com

Article 2 : Engagement du Client

Le Client s'engage à assurer la présence des stagiaires mentionnés ci-dessous aux dates et lieux définis dans la présente convention :

NOM & PRENOM	FONCTION	EXPRESSION DU BESOIN STAGIAIRE
FRANCQUEMBERGUE Jordan	TUYAUTEUR	ACQUISITION DE NOUVELLES COMPETENCES

**l'expression du besoin stagiaire porte sur toute attente spécifique à la formation (besoin en lien avec les objectifs de la formation ou le contexte dans lequel la formation est souhaitée, situation de handicap ou besoin d'aménagement spécifique de la formation, ...)*

Le Client certifie que les participants inscrits à la session de formation remplissent les conditions d'accès (prérequis) :

- Maîtriser les savoirs de base : lire, écrire, compter en français

Fives Nordon

Siège social : 78 avenue du XX^{ème} Corps - 54000 Nancy - FRANCE

Tél. : +33 (0)3 83 39 54 00 - Email : fivesnordon@fivesgroup.com

S.A.S. au capital de 1 000 000 € - 433 948 031 R.C.S. Nancy - Siret 433 948 031 00011 - APE 3320A - N° TVA FR 24 433 948 031

Adresse postale : 78 avenue du XX^{ème} Corps - CS 90404 - 54001 Nancy Cedex - FRANCE

www.fivesgroup.com

Article 3 : Modalités financières

Le Client concourt aux dépenses qu'effectue Fives Nordon en vue de la réalisation de la formation à laquelle participent les membres de son personnel.

Coût pédagogique total à la charge du Client : 575 € HT par personne

Le Client s'engage à régler notre facture par virement à 30 jours fin de mois à date de facture. En cas d'interruption ou d'annulation de la formation du fait du Client ou de son personnel au plus tard 7 jours avant le début de la formation, le Client s'acquittera du coût total de la formation.

Article 4 : Mise à disposition des moyens

Dans le cas où la formation se déroule sur le site du Client, celui-ci s'engage à fournir l'ensemble des moyens nécessaires à la bonne réalisation de la formation (salle d'une capacité d'accueil suffisante, vidéoprojecteur, espace atelier si travaux pratiques, ...).

Dans le cas où la formation se déroule à distance (visioconférence via Microsoft Teams), le Client s'engage à mettre à disposition des stagiaires les équipements suivants : un ordinateur portable individuel (ou une tablette) et une connexion internet fiable.

Le Client s'engage à prévenir Fives Nordon de tout manquement à ses obligations de moyens.

Article 5 : Hygiène et sécurité

Dans le cas où la formation se déroule sur le site du Client, celui-ci s'engage à mettre à disposition de Fives Nordon tout document permettant de respecter et de faire respecter les règles d'hygiène et de sécurité en vigueur sur le lieu de formation (DUERP, plan de prévention, contact HSE, ...).

Le Client s'engage à assurer la conformité des locaux en lien avec l'accueil du public stagiaire.

Le Client atteste que ses locaux respectent toutes les normes de sécurité en vigueur pour accueillir la formation.

Article 6 : Assurances

Chacune des parties déclare être titulaire d'une police d'assurance responsabilité civile couvrant les dommages matériels et corporels causés à des tiers dans le cadre de l'exécution de la présente convention, y compris à l'occasion des formations dispensées.

Chaque partie s'engage à fournir à l'autre, sur demande, une attestation d'assurance en cours de validité.

Le Client renonce, et s'engage à faire renoncer ses assureurs, à tout recours contre Fives Nordon et son personnel pour les dommages matériels et corporels subis pendant la formation, sauf en cas de faute lourde ou intentionnelle de Fives Nordon.

Article 7 : Justificatifs délivrés à l'entreprise

Le Client recevra la feuille de présence et l'attestation de formation.

Date : 03/06/2026

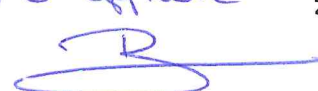
Date : 04-juin-26 | 08:12:48 CEST

Pour accord, le Client
Cachet, nom et signature du Responsable
Précédé de la mention
« Lu et approuvé »

Pour l'organisme de formation

Marjorie CHARDIN

PO. Lu et approuvé



LIBÉRALITIN
1 Av du Général de Gaulle
88000 EPINAL
Tél. 03 29 29 22 40
SIRET 981 323 843 00038 - APE 78.20 Z
SASU au capital de 3 847 392 €

Fives Nordon

Siège social : 78 avenue du XX^{ème} Corps - 54000 Nancy - FRANCE

Tél. : +33 (0)3 83 39 54 00 - Email : fivesnordon@fivesgroup.com

S.A.S. au capital de 1 000 000 € - 433 948 031 R.C.S. Nancy - Siret 433 948 031 00011 - APE 3320A - N° TVA FR 24 433 948 031

Adresse postale : 78 avenue du XX^{ème} Corps - CS 90404 - 54001 Nancy Cedex - FRANCE

www.fivesgroup.com



CONDITIONS GENERALES DE VENTE DE FORMATION

OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Les présentes Conditions Générales de Vente de Formation (« CGVF ») ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles Fives Nordon (l'« Organisme de Formation ») consent au responsable de l'inscription (le « Client ») qui l'accepte, une formation (la « Formation ») issue de l'offre de formation de l'Organisme de Formation. Les CGVF s'appliquent à toutes les formations inter-entreprises ou intra-entreprise dispensées par l'Organisme de Formation enregistré sous le numéro de déclaration d'activité 41540214554.

COMMANDE / INSCRIPTION

Les inscriptions ne sont enregistrées qu'à réception par l'Organisme de Formation de la convention de formation signée. La convention de formation est à retourner signée par le Client au minimum 10 jours avant le début de la Formation. La signature de l'offre par le Client vaut acceptation de la dite offre, des CGVF et du règlement intérieur de l'Organisme de Formation, à l'exclusion de tout autre document et en particulier à l'exclusion des conditions générales d'achat du Client.

TARIFS

Les tarifs applicables sont ceux mentionnés au catalogue en vigueur à la date de l'inscription. Les tarifs sont hors TVA et comprennent les frais d'animation et de supports remis à chaque stagiaire. Sauf mention contraire écrite de l'Organisme de Formation, ils ne comprennent pas les autres frais tel que la restauration, le transport ou l'hébergement.

ANNULATION ET REPORT

Toute annulation de Formation par le Client doit être communiquée par écrit à l'Organisme de Formation. Jusqu'à dix (10) jours avant de début de la Formation, le Client peut demander le remplacement ou le report de la Formation. Passé ce délai, le Client sera redevable de l'intégralité du prix de la Formation. Une formation débutée et non achevée sera intégralement facturée, de même que les absences durant la formation.

L'Organisme de Formation se réserve le droit, à tout moment, d'annuler ou de reporter une Formation. Aucune indemnité et aucun dédommagement ne sera dû au Client à quelque titre que ce soit. Cependant, conformément à l'article L6354-1 du Code du Travail, en cas d'inexécution totale ou partielle d'une Formation, l'Organisme de Formation rembourse au Client les sommes indûment perçues de ce fait.

SUIVI DE LA FORMATION

Toute inscription à la Formation implique l'adhésion complète du stagiaire au règlement intérieur de l'Organisme de Formation. Ce dernier se réserve le droit, sans indemnités de quelque nature que ce soit, d'exclure à tout moment, tout stagiaire dont le comportement générerait le bon déroulement de la Formation ou manquerait au règlement intérieur. Le Client sera prévenu et l'intégralité de la Formation sera facturée. Le stagiaire s'engage à suivre avec assiduité l'intégralité de la Formation sauf cas de force majeure. Dans le cas d'une Formation en présentiel, la feuille de présence sera signée par demi-journée par le stagiaire et le formateur dont une copie sera remise au Client.

FACTURE ET REGLEMENT

La facture est émise au plus tard le dernier jour de la Formation. Elle est accompagnée des pièces justificatives de formation. Le Client s'engage à régler notre facture par virement à 30 jours fin de mois à date de facture. Tout retard de règlement donnera lieu au paiement de pénalités de retard calculées au taux de refinancement le plus récent de la Banque Centrale Européenne majoré de dix points et au paiement d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40€.

PROPRIETE INTELLECTUELLE

Les supports papiers ou numériques remis ou présentés lors de la Formation ou accessibles en ligne dans le cadre de la Formation sont mis à disposition des stagiaires dans le cadre d'un usage strictement personnel et reste la propriété exclusive de l'Organisme de Formation. Ils ne peuvent ni être reproduits (partiellement ou totalement) ni modifiés sans l'accord écrit et explicite de l'Organisme de Formation. L'ensemble des textes, commentaires, ouvrages, illustrations et images reproduits sur ces supports sont protégés par le droit d'auteur. Le Client s'engage en particulier à ne faire directement ou indirectement aucune concurrence à l'Organisme de formation en reprenant, modifiant ou en communiquant ces supports ou leur contenu à un tiers. Toute autre utilisation que celle prévue aux fins de la Formation est soumise à autorisation préalable écrite de l'Organisme de Formation sous peine de poursuites judiciaires. Le Client assume la responsabilité de l'entière responsabilité des dommages que les stagiaires ou lui-même pourraient occasionner en cas de manquement à cette clause.

DONNEES PERSONNELLES

L'Organisme de Formation s'engage à respecter la loi du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles et le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 (RGPD). Les données à caractère personnel sont collectées et traitées par l'Organisme de Formation pour la seule finalité de fournir la Formation.

RESPONSABILITE

La responsabilité de l'Organisme de Formation est limitée aux seuls dommages matériels directs causés au Client qui résulteraient de fautes dûment prouvées imputables à l'Organisme de Formation dans l'exécution de la Formation, à l'exclusion de tout préjudice indirect, de quelque nature que ce soit, tel que notamment toute perte de chance, de clientèle, de résultat, d'exploitation, préjudice commercial ou perte de données et/ou fichiers. En tout état de cause, la responsabilité de l'Organisme de Formation toutes causes confondues à l'exception des dommages corporels et de la faute lourde, est limitée au prix payé par le Client au titre de la Formation concernée.

LITIGE

Les CGVF sont régies par le droit français. A défaut d'accord amiable, tout litige sera de la compétence exclusive du tribunal de Paris.